

Conditions générales de vente et de livraison (CGV)

(en cas d'ambiguïtés découlant de la version française des CGV, la version allemande des CGV s'appliquent dans tous les cas)

1. Général

SKA fournit ses services sur la base des présentes conditions générales de vente et de livraison.

Les conditions générales de l'acheteur ne sont pas applicables, même si l'acheteur y fait référence.

Modifications et compléments aux présentes conditions générales de vente et de livraison doivent être faits par écrit.

2. Conclusion du contrat

Les offres sans délai d'acceptation sont sans engagement.

SKA accepte les ordres sans engagement.

Le contrat avec l'acheteur n'entre en vigueur qu'après réception de la confirmation de commande écrite de SKA. En cas de livraisons immédiates, la facture peut remplacer la confirmation de commande.

Les livraisons et les services sont listés de manière définitive dans la confirmation de commande.

3. Brochures, catalogues, imprimés

Informations contenues dans les catalogues, la littérature promotionnelle et autres informations générales ne sont pas contraignants. Les détails figurant dans les documents techniques ne sont contraignants que s'ils sont expressément assurés.

4. Prix / valeur minimale de la commande

Les prix indiqués dans la confirmation de commande écrite s'entendent comme étant prix fixes plus la taxe sur la valeur ajoutée légale.

Pour les commandes qui n'atteignent pas la valeur minimale de commande de SKA, une surcharge correspondante sera facturée.

5. Dates de livraison / retard / commande sur appel

Les dates de livraison sont informatives. La date de livraison peut être reportée en conséquence si des obstacles surviennent que SKA n'est pas en mesure d'éviter malgré toute la diligence requise. L'acheteur sera informé dans les plus brefs délais par SKA du début et de la fin de telles circonstances.

Le non-respect des délais de livraison ne donne pas le droit à l'acheteur de réclamer compensation.

Dans la mesure où il a été convenu avec l'acheteur qu'une quantité de livraison convenue doit être livrée dans un délai spécifié (contrat-cadre) et l'acheteur a le droit de déterminer la date de livraison pour les livraisons partielles, les quantités partielles doivent être appelées à SKA au moins 8 semaines avant la date de livraison souhaitée. Après la fin de la durée du contrat-cadre, mais au plus tard 20 mois après contrat-cadre confirmé, SKA peut livrer et facturer la quantité non encore appelée.

6. Emballage / expédition

Le type d'emballage ainsi que la sélection des matériaux d'emballage appropriés sont laissés à la SKA.

Sauf indication contraire, l'expédition se fait EXW (ex works Stachen) et les frais de transport ou d'affranchissement, frais express, frais d'emballage et frais pour des palettes à usage unique sont à la charge de l'acheteur.

7. Conditions de paiement

Sauf accord contraire, les factures de SKA doivent être payées sans déduction au plus tard le 30^{ème} jour après la date de facturation. Si l'acheteur ne répond pas au délai de paiement convenu, il est tenu de payer des intérêts moratoires à partir de la date d'échéance sans rappel.

8. Réserve de propriété

SKA reste propriétaire des marchandises livrées par elle jusqu'à leur paiement intégral.

9. Transfert des bénéfices et des risques

Les bénéfices et les risques sont transférés à l'acheteur au moment où la livraison quitte le site de la SKA.

10. Inspection et acceptation

L'acheteur doit inspecter les livraisons de SKA dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception et doit notifier par écrit à SKA tout défaut dans ce délai. S'il ne le fait pas, les livraisons et prestations de SKA sont considérées comme acceptées – sous réserve des vices cachés.

11. Retours

Les retours ne sont acceptés qu'après accord préalable avec SKA. SKA se réserve le droit de facturer à l'acheteur au moins une partie de la valeur de la marchandise, selon l'état de la marchandise retournée.

Les produits fabriqués sur mesure et les articles que SKA n'a pas en stock ne sont pas repris.

12. Garantie

La période de garantie est de 18 mois à compter de la date de mise en service, mais pas plus de 24 mois à compter de la réception des marchandises.

Si SKA est informée des défauts en temps utile, elle est tenue, à l'exclusion du droit de modification ou réduction de prix, de remédier au défaut dans un délai raisonnable.

Sont exclus de la garantie et de la responsabilité les dommages qui ne sont pas le résultat des défauts matériels, par exemple usure normale, installation incorrecte, application où charge inappropriée, manque d'entretien, les cas de force majeure ou autres raisons dont SKA n'est pas responsable.

13. Exclusion de toute autre responsabilité

Concernant les défauts dans les livraisons et les services de SKA, l'acheteur dispose des droits spécifiés au point 12.

Toute autre revendication de l'acheteur, en particulier le droit à une réduction ou le retrait du contrat sont exclus. L'acheteur n'a droit à aucune indemnisation pour des dommages qui n'ont pas été causés à l'objet de la livraison lui-même. Les dispositions impératives de la loi suisse sur la responsabilité du fait des produits restent réservées.

14. Modifications des présentes CGV

SKA se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et de livraison.

15. Droit applicable et lieu de juridiction

La relation contractuelle est soumise au droit Suisse, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

Le lieu de juridiction pour les deux parties est Arbon. SKA peut également poursuivre l'acheteur devant les tribunaux compétents de son siège social / son lieu de résidence.

16. Clause salvatrice

Si certaines dispositions des présentes CGV devaient s'avérer nulles, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée.

Stachen, le 4 novembre 2024